

***New York, États-Unis, 22 octobre (Infosplusgabon) - La corruption n'est pas seulement un crime, mais aussi un acte immoral et constitue la "trahison ultime" de la confiance du public, a déclaré le secrétaire général des Nations unies, appelant tout le monde à travailler ensemble et à éradiquer ce fléau mondial, sous toutes ses formes.***

Dans une déclaration publiée, ce jeudi, Antonio Guterres a souligné qu'en pleine pandémie de COVID-19, la corruption s'avérait encore plus préjudiciable dans son impact sur les plus vulnérables.

"La réponse au virus crée de nouvelles opportunités pour exploiter les faiblesses de la surveillance et le manque de transparence, détournant les fonds des personnes qui en ont le plus besoin", a déclaré le Secrétaire général de l'ONU.

La corruption durant la pandémie peut sérieusement compromettre la bonne gouvernance au niveau mondial et éloigner encore plus le monde de ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable (SDG), a-t-il ajouté.

Il existe également des risques très directs pour la santé : "Des commerçants peu scrupuleux vendent des produits défectueux tels que des ventilateurs défectueux, des tests mal réalisés ou des médicaments contrefaits", a déclaré M. Guterres. Il a noté que la collusion entre ceux qui

contrôlent les chaînes d'approvisionnement a conduit à des hausses de prix scandaleuses, faussant le marché et privant de nombreuses personnes de traitements qui pourraient leur sauver la vie.

L'ONU continuera à donner la priorité à la transparence et à la responsabilité, dans le cadre et au-delà de la réponse à la COVID-19, s'est engagé le chef de l'ONU.

Dans cette déclaration, le Secrétaire général a appelé les gouvernements à être prudents et à ne pas agir dans la précipitation, en veillant à contrôler les fournisseurs et à garantir des prix équitables pour les biens essentiels, car les chaînes d'approvisionnement continuent d'être mises à rude épreuve.

Il a également exhorté tout le monde à se donner la main contre les actes de corruption et d'exploitation.

"Nous devons travailler ensemble pour mettre un terme à ces vols et à cette exploitation en luttant contre les flux financiers illicites et les paradis fiscaux, en nous attaquant aux intérêts particuliers qui bénéficient du secret et de la corruption et en faisant preuve de la plus grande vigilance sur la manière dont les ressources sont dépensées au niveau national", a déclaré M. Guterres.

"Nous devons créer sans délai des systèmes plus solides de responsabilité, de transparence et d'intégrité", a-t-il ajouté.

M. Guterres a également appelé les gouvernements et les dirigeants à être transparents et responsables, et les entreprises à agir de manière responsable, soulignant l'importance d'un espace civique dynamique et d'un accès ouvert à l'information.

Les dénonciateurs qui dénoncent des actes répréhensibles doivent bénéficier de la protection juridique qu'ils méritent, dans leur campagne de dénonciation de la corruption.

"Les progrès technologiques peuvent contribuer à accroître la transparence et à mieux contrôler les achats de fournitures médicales", a expliqué le secrétaire général, ajoutant que les organes de lutte contre la corruption devraient être soutenus et habilités.

Le Secrétaire général a également exhorté les nations à utiliser un outil essentiel, fourni par les Nations unies : adoptée par l'Assemblée générale en 2003, la Convention des Nations unies contre la corruption, est entrée en vigueur en décembre 2005. Elle compte actuellement 187 États parties.

C'est le seul instrument universel de lutte contre la corruption juridiquement contraignant, et son approche de grande portée et le caractère obligatoire de nombre de ses dispositions en font un outil unique pour élaborer une réponse globale à la corruption.

À travers cinq domaines clés - mesures préventives, incrimination et répression, coopération internationale, recouvrement d'avoirs, assistance technique et échange d'informations - la convention couvre de nombreuses formes de corruption, telles que la corruption, le trafic d'influence, l'abus de fonctions et divers actes de corruption dans le secteur privé.

FIN/INFOSPLUSGABON/OOL/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon